



## MODIFICATION DE SOUMISSION No.2 AMENDMENT TO TENDER

Dossier No – File No

5P300-15-5077/A

Projet - Project

Réfection de la route Promenade au parc national de la Mauricie  
(km 0 à 5,54) et reconstruction de sept (7) ponceaux

Date limite au plus tard -  
Closing Date on or before  
Jeudi 4 juin 2015 à 2h00 /

Date d'émission – Date of issue  
27 mai 2015

### OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION – THE PURPOSE OF THIS AMENDMENT IS TO GIVE EFFECT TO THE FOLLOWING

Cet addenda fait partie intégrante des documents contractuels. Tous les renseignements inclus dans cet addenda ont préséance sur les informations émises antérieurement.

#### 1. VISITE DES SOUMISSIONNAIRES

Lors de la visite des soumissionnaires qui s'est tenue le 22 mai 2015, des questions ont été soulevées pour lesquelles les réponses se retrouvent dans l'addenda 2.

##### 1.1. Gestion des matériaux de déblai au ponceau RP-46800

- Question : Est-ce que les matériaux de déblai en place, donc les blocs, peuvent être utilisés pour le remblai sous le niveau de l'infrastructure ?

Réponse : La gestion des matériaux de déblai devra être faite conformément aux indications du feuillet de plan 21 de 22 et du devis technique.

### PRÉCISION CONCERNANT LE DEVIS TECHNIQUE

#### 2. SECTION A – DEVIS TECHNIQUE

##### 2.1. Section 01 11 00 - Sommaire des travaux

- Travaux sur le pont de Baie-à-la-Pêche

Aucun travail ne sera effectué sur le pont de la Baie-à-la-Pêche dans le cadre du présent contrat. Partout aux plans et devis technique émis pour soumission, les limites de travaux aux approches du pont désignées par les kilomètres 3,744 et 3,772 doivent être remplacées par les kilomètres 3,724 et 3,792. Les limites exactes des travaux seront déterminées au chantier par un Représentant de Parcs Canada.

- L'article **1.4.2 de Travaux exécutés par des tiers et travaux simultanés** est annulé et remplacé par ce qui suit :

S'il y a lieu, l'Entrepreneur doit coordonner ses propres travaux de même que sa signalisation afin qu'ils n'entrent pas en conflit avec ceux d'autres entrepreneurs et/ou organismes. Les travaux suivants seront effectués à l'été et à l'automne 2015 dans le Parcs National de la Mauricie :

- Stabilisation de talus du côté de la rivière Saint-Maurice au Km ±3,0;
- Réfection du pont de Baie-à-la-Pêche et de ses approches Km 3,724 au Km 3,792;
- Réfection du pont Wapizagonke-sud situé au Km 58,3.

S'il y a lieu, les coûts engendrés sont inclus dans les frais généraux de l'Entrepreneur. L'Entrepreneur ne peut réclamer aucuns frais pour la coordination ou les délais qui peuvent survenir.

## 2.2. Section 01 14 00 - Restriction visant les travaux

1. L'article **1.2 Calendrier des travaux** est annulé et remplacé par ce qui suit :

Les travaux seront réalisés en trois (3) phases selon le calendrier suivant. Il est à noter qu'aucun travail n'est prévu sur le pont de la Baie-à-la-Pêche, incluant les approches, entre les kilomètres 3,724 et 3,792 dans le cadre du présent contrat.

L'Entrepreneur doit prendre note que le défi du Parc aura lieu les 26 et 27 septembre 2015 et que la route de la Promenade doit **OBLIGATOIREMENT** être pavée sur toute la longueur pour cet événement.

**Phase 1 : Travaux à compléter entre le 15 juin et le 11 septembre 2015** (secteur Km 0 à Km 3,724, du Km 3,792 au Km 4,22 et du Km 4,31 au Km 5,54) :

- Réfection et construction de la structure de chaussée et du pavage de la couche de base (ESG-14) de la route du Km 0 au Km 3,724, du km 3,792 à 4,22 et du Km 4,31 au Km 5,54;
- Remplacement des dispositifs de retenue;
- Nettoyage et rechargement des accotements;
- Nettoyage de fossé selon la méthode du 1/3 inférieur;
- Marquage temporaire de la chaussée;
- Remplacement des ponceaux RP-00723 et RP-02365 incluant réfection de talus et empierrement;
- Nettoyage des lieux et démobilisation.

**Phase 2 : Travaux à réaliser du 15 octobre 2015 au 18 décembre 2015 :**

- Remplacement des ponceaux RP-04331, RP-04351, RP-46800 et RP-58643;
- Le remplacement du ponceau RP-07011 doit être terminé **au 30 novembre 2015**;
- Remplacement des dispositifs de retenues vis-à-vis les ponceaux;
- Reconstruction structure de chaussée;
- Réfection talus et empierrement;
- Aménagement du fossé;
- Nettoyage des lieux et démobilisation.

**Phase 3 : Travaux à réaliser du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 30 juin 2016 :**

- Décontamination de la fondation de chaussée et rechargement;
- Pavage de la couche de base km 4,22 à 4,31 et au droit des ponceaux RP-07011, RP-46800 et RP-58643;
- Pavage de la couche de surface km 0 à 3,724 et km 3,792 à 5,54 et au droit des ponceaux RP-07011, RP-46800 et RP-58643;
- Marquage de la chaussée;
- Nettoyage des lieux et démobilisation;
- Travaux restants et déficiences à corriger.

2. L'article **1.5.1 de l'article Maintien de la circulation et signalisation temporaire** est modifié comme suit :

Maintenir la circulation en assurant au minimum une (1) voie de circulation de 3,5 mètres de largeur en alternance en tout temps, ainsi que l'accès et en tout temps aux véhicules d'urgence et aux visiteurs à l'exception des travaux de la phase 2

Les exigences suivantes devront toutefois être respectées pour les travaux de la phase 2 :

Remplacement des ponceaux RP-04330 et RP-04351 :

La route peut être complètement fermée du 13 octobre au 19 novembre. **Une voie doit obligatoirement être ouverte à la circulation à partir du 20 novembre 2015.**

Remplacement du Ponceau RP-0711 :

La route peut être complètement fermée du 13 octobre au 19 novembre. **Une voie doit obligatoirement**

**être ouverte à la circulation à partir du 20 novembre 2015.** Les travaux doivent être terminés et la chaussée doit être carrossable à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015, car une piste de ski de fond est aménagée sur cette portion de la chaussée en saison hivernale.

Remplacement du ponceau RP-46800

La route peut être complètement fermée du 13 octobre au 26 novembre 2015. **Une voie doit obligatoirement être ouverte à la circulation à partir du 27 novembre 2015.**

Remplacement du Ponceau RP-58643 :

La route ne peut pas être complètement fermée. **Une voie doit obligatoirement être ouverte à la circulation en tout temps,** car des travaux seront effectués sur le pont Wapizagonke-sud situé au KM 58,3.

### 2.3. Section 01 29 00 - Paiement

1. Uniquement dans le cadre des travaux de réfection de la route, L'Entrepreneur n'est pas tenu d'enlever et de remettre en place de la terre végétale en bordure de la route. L'enlèvement et la remise en place de la terre végétale pour les travaux de remplacement de ponceau est conservée et devra être réalisée conformément aux documents d'appel d'offres.

À cet effet, l'article **1.4.16 de Description des articles du bordereau de soumission** est modifié comme suit :

La remise en état des lieux est payée selon un prix forfaitaire et inclut, sans s'y limiter, la réparation de tous les éléments ayant été touchés lors des travaux, ~~l'enlèvement et la remise en place de la terre végétale~~, les ajustements avec les terrains existants (remblai), la remise en place de la signalisation existante ainsi que toute dépense incidente.

2. L'article **Installation de conduits libres** est ajouté à l'article **1.4 Description des articles du bordereau de soumission**

Les conduits libres sont payés au mètre linéaire et incluent, sans s'y limiter, l'excavation, le chargement et le transport des matériaux de déblai, la fourniture et la mise en place de l'assise, des conduits incluant les bouchons, la corde de tirage, les poteaux de bois de localisation, la fourniture, la mise en place et la compaction du matériel de remblai, la remise en état des lieux, ainsi que tout dépenses incidente.

3. Les deux (2) articles suivants sont ajoutés à l'article **1.4 Description des articles du bordereau de soumission**

#### **Excavation, entreposage et caractérisation des matériaux:**

Ces travaux sont payés au mètre cube de sol potentiellement contaminé et incluent, sans s'y limiter, la délimitation de la zone affectée, l'aménagement du site d'entreposage incluant la mise en place de bermes, et de toiles étanches, le transport et la mise en pile des matériaux potentiellement contaminés, la fourniture et la mise en place de toiles étanches pour le recouvrement des piles, la caractérisation des matériaux incluant l'échantillonnage, les analyses, le rapport et les recommandations, ainsi que toute dépense incidente. Il est à noter que l'excavation et chargement des matériaux sont déjà payés aux articles correspondants du bordereau de soumission.

#### **Démantèlement du site d'entreposage :**

Ces travaux sont payés de mètres cubes de sols contenus au site d'entreposage. Le volume de sols utilisé pour le paiement sera le plus grand volume de sols qui était présent au site d'entreposage lors des travaux. Cet article du bordereau inclue, sans s'y limiter, le chargement, transport et disposition des sols non contaminés, le démantèlement du site d'entreposage incluant l'enlèvement des toiles étanches et des bermes, le transport et la disposition des matériaux de rebut, la remise en état des lieux et toute autre dépense incidente.

## 2.4. Section 01 35 43 - Protection de l'environnement

1. La section 01 35 43 Protection de l'environnement, Rév. 00 : Émission pour soumission (2015-04-17) du devis pour soumission est annulée.

Seule la section 01 35 43 Protection de l'environnement, Rév. 00 : Émission pour soumission (2015-04-21) du devis pour soumission est conservée.

2. L'article 1.4.3.2 de l'article **Sensibilité des milieux visés par les travaux** est modifié comme suit :  
Le ponceau RP-58463 est situé dans un milieu humide **et dans un habitat du poisson.**

## 2.5. Section 01 52 00 - Installations de chantier

1. L'article **1.6.4.8 de l'article Roulotte de chantier** est annulé et remplacé par ce qui suit :  
L'Entrepreneur devra fournir une clé internet à l'usage exclusif du surveillant.

2. L'article **1.6.4.10 de l'article Roulotte de chantier** est modifié comme suit :

Les lieux suivants ont été déterminés par le Représentant de Parcs Canada pour l'installation des bureaux de chantier :

Phases 1 et 3 des travaux :

Stationnement gravelé du site de Rivière-à-la-Pêche

Phase 2 des travaux :

Stationnement du Mékinac pour les ponceaux RP-04330 et RP-04351

Stationnement de l'Esquer pour les ponceaux RP-46800 et RP-58643

## 2.6. Section 31 00 00 – Civil généralités

1. L'article **1.10 Prix du bitume** est modifié comme suit :

Les clauses concernant l'ajustement du prix du bitume du CCDG s'appliquent au présent contrat pour les prix unitaire de la fourniture du pavage et de la pose. **Les prix utilisés pour l'ajustement du prix du bitume sont les prix provenant de Bitume Québec.** Les prix de référence pour le calcul du prix nominal du bitume (excluant transport) sont fixés à :

PG 58-34 865,20 \$ 1<sup>er</sup> novembre 2014

PG 64-34 925,20 \$ 1<sup>er</sup> novembre 2014

PG 58-28 775,20 \$ 1<sup>er</sup> novembre 2014

Les indications du présent article ont préséance sur les indications présentées aux Conditions supplémentaires (CS) du document d'appel d'offres touchant à l'ajustement du prix du bitume.

## 2.7. Section 31 23 11 - Civil, excavation et remblayage

1. L'article **Gestion des sols potentiellement contaminés** est ajouté :

Si lors des travaux d'excavation, une évaluation organoleptique (odeur, couleur, texture, etc.) des sols en place faite par l'Entrepreneur, le surveillant ou un Représentant de Parcs Canada soulèvent la présence potentielle de sols contaminés, l'Entrepreneur devra prendre les mesures ci-dessous.

Le secteur contenant les sols présentant des signes de contamination devra être délimité en présence du surveillant et d'un Représentant de Parcs Canada. Suite à la demande et selon les directives de Parcs Canada, l'Entrepreneur devra aménager un site pour la mise en pile des sols potentiellement contaminés. Ce site devra être ceinturé de bermes de matériaux granulaires d'une hauteur minimale de 500mm. Une toile étanche devra recouvrir le sol et les bermes. Les sols potentiellement contaminés devront être excavé,

transportés et mis en pile au site d'entreposage. Les sols en pile devront être recouverts d'une toile étanche à la fin de chaque journée de travail. La toile étanche devra être bien fixée pour demeurer en place. L'Entrepreneur devra mandater un laboratoire pour procéder à la caractérisation des sols en pile conformément aux recommandations du MDDELCC. Les échantillons prélevés devront être analysés par un laboratoire accrédité pour les paramètres suivants : HAM, HAP, hydrocarbures pétroliers C10-C50 et les métaux (13). Un rapport de caractérisation présentant les recommandations pour la gestion des sols contaminés devra être remis à Parcs Canada.

Selon les résultats d'analyses, si les sols ne sont pas contaminés, l'Entrepreneur devra en disposer à l'extérieur du Parc National de la Mauricie selon les normes et règlements en vigueur. Le site d'entreposage devra par la suite être démantelé, les matériaux de rebut devront être gérés conformément aux exigences des documents d'appel d'offre et le site devra être remis en état à la satisfaction du Représentant de Parcs Canada.

S'il s'avère que la caractérisation des sols confirme la présence de sols contaminés, les sols contaminés seront laissés sur site d'entreposage. La gestion des sols contaminés sera effectuée par Parcs Canada et est exclue du présent contrat.

## **2.8. Section 32 11 00 - Civil aménagement routier**

1. L'article Installation de conduits libres est ajouté :

Parcs Canada désire inclure dans le cadre du présent contrat la mise en place de quatre (4) conduits libres pour l'installation future de conduits électriques. Ces conduits libres seront localisés aux endroits suivants :

1. Un conduit d'une longueur d'environ 25 mètres devra être installé parallèlement à la route Promenade sous la première entrée de l'accueil Saint-Jean-des-Piles (Km  $\pm$  0,760);
2. Un conduit d'une longueur d'environ 25 mètres devra être installé parallèlement à la route Promenade sous la deuxième entrée de l'accueil Saint-Jean-des-Piles (Km  $\pm$  0,840);
3. Un troisième conduit d'une longueur d'environ 15 mètres devra traverser la route Promenade au Km  $\pm$  0,775;
4. Un quatrième conduit d'une longueur d'environ 25 mètres devra traverser la route Promenade au Km  $\pm$  0,980.

La localisation exacte de ces conduits sera confirmée en chantier par un Représentant de Parcs Canada. Ces conduits seront en CPV DR-28, auront 200 mm de diamètre et seront munis d'un bouchon à chacune de leur extrémité. Une corde de tirage devra être installée à l'intérieur de chaque conduit. Ces conduits devront être installés à une profondeur de 750 mm sur une assise de CG-14 de 150 mm de d'épaisseur compactée à 90% du P.M. Le conduit devra être enrobé de 150 mm de matériau CG-14 compacté. Un poteau de bois de 2 po x 4 po devra être mis en place vis-à-vis chaque extrémité des conduits pour permettre leur localisation suite au remblai. De plus, l'Entrepreneur devra fournir les coordonnées géodésiques (x, y, z) des deux extrémités et du centre de chaque conduit.

## **3. SECTION B – RECOMMANDATIONS GÉOTECHNIQUES**

### **3.1. Étude géotechnique pour les travaux de réfection de la route Promenade Km 0 à 5,54**

1. Une étude géotechnique a été réalisée pour les travaux de réfection de la route Promenade entre les kilomètres 0 et 5,54. Les rapports de forages, les résultats des essais et les croquis de localisation des forages de cette étude sont joints au présent addenda.

## **4. SECTION C – PLANS**

### **4.1. Services existants**

1. Contrairement à ce qui est indiqué aux plans, il y a uniquement une fibre optique dans l'emprise de la route de la Promenade entre les Km 1,00 et 5,54. Il n'y a pas de conduite d'aqueduc, de massif électrique ou de massif téléphonique existants entre les Km 1,00 et 5,54.

## **4.2. Glissière de sécurité**

1. Les glissières de sécurité identifiées à remplacer près du pont Baie-à-la-Pêche au feuillet 9 de 22 doivent être conservées. Les glissières suivantes sont donc à conserver et à protéger dans le cadre des travaux du présent contrat.

- Glissière de sécurité existante du côté GAUCHE : Km 3,672 à 3,705
- Glissière de sécurité existante du côté GAUCHE : Km 3,811 à 3,884

Aucune modification n'est apportées aux glissières aux approches du pont, ces dernières sont toujours à conserver et à protéger. Les quantités de glissière à remplacer ont été modifiées au bordereau de soumission.

## **5. SECTION D – FORMULE DE SOUMISSION**

1. Le bordereau de la formule de soumission est modifié et joint au présent addenda.

**BORDEREAU DE SOUMISSION - ADDENDA NO 2**

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	QTE PRÉVUE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
<b>1.0</b>	<b>EXIGENCES GÉNÉRALES</b>				
1.1	Organisation de chantier	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
1.2	Mesures de protection environnementales	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
1.3	Maintien de la circulation, signalisation temporaire et protection des aires de travail	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
1.4	Enregistrement vidéo	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
→ 1.5	Installation de conduits libres	m.l.	_____ \$	90	_____ \$
	<b>Sous-total 1.0 - Exigences générales</b>				_____ \$
<b>2.0</b>	<b>RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE KM 0 À 5,54</b>				
2.1	Déblai 2 <sup>e</sup> classe	m <sup>3</sup>	_____ \$	23 000	_____ \$
2.2	Reconstruction complète de la chaussée ch. 0+000 à 2+700 ch. 3+250 à 3+460 ch. 4+180 à 4+470  Infrastructure de voirie incluant rayons, transitions, élargissements et ajustements à l'existant, mise en forme et compaction				
	a) Géotextile de type III	m <sup>2</sup>	_____ \$	11 500	_____ \$
	b) Sous-fondation en matériaux granulaires de type MG-112, 450 mm d'épaisseur	m <sup>3</sup>	_____ \$	16 000	_____ \$
	c) Fondation en matériaux granulaires de type MG-20, 200 mm d'épaisseur	m <sup>3</sup>	_____ \$	7 300	_____ \$
2.3	Tranchée drainante	m.l.	_____ \$	700	_____ \$
2.4	Retraitement en place de la chaussée existante ch. 2+700 à 3+250 ch. 3+460 à 3+744 ch. 3+772 à 4+180 ch. 4+470 À 5+540				
	a) Décohesionnement de la chaussée existante 250 mm d'épaisseur incluant nettoyage des accotement, malaxage, déblai 2 <sup>e</sup> classe, mise en forme et compaction (mesuré au m <sup>2</sup> de nouvelle surface pavée)	m <sup>2</sup>	_____ \$	23 600	_____ \$
	b) Rechargement avec des matériaux granulaires MG-20 sur une épaisseur de 100 mm, incluant mise en forme et compaction	m <sup>3</sup>	_____ \$	3 900	_____ \$
2.5	Nettoyage des fossés par la méthode du tier inférieur	m.l.	_____ \$	5 500	_____ \$

Note : Voir l'article intitulé «DESCRIPTION DES ARTICLES DU BORDEREAU DE SOUMISSION» de la section « 01 29 00 - PAIEMENT ».

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	QTE PRÉVUE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
2.6	Enrobés bitumineux				
	a) Couche de base ESG-14, 60 mm d'épaisseur	t.m.	_____ \$	8 300	_____ \$
	b) Couche de surface ESG-10, 40 mm d'épaisseur	t.m.	_____ \$	5 500	_____ \$
2.7	Rechargement des accotements avec des matériaux granulaire de type MG-20, sur une largeur minimum de 0,5m				
	a) première année	m³	_____ \$	1 700	_____ \$
	b) deuxième année	m³	_____ \$	450	_____ \$
2.8	Réfection des entrées charretières				
	a) Entrée en gravier : minimum 150 mm de MG-20	m²	_____ \$	250	_____ \$
	b) Entrée pavée privée : minimum 150 mm de MG-20, 50 mm ESG-10 (PG 58-34)	m²	_____ \$	60	_____ \$
2.9	Glissière de sécurité				
➔	a) Glissière de sécurité existante à enlever	m.l.	_____ \$	860	_____ \$
➔	b) Glissière de G.T.O.G (DN-VIII-3-GSR-001) à installer, poteaux de bois à 1,905 m c/c	m.l.	_____ \$	940	_____ \$
➔	c) Dispositif d'extrémité de glissière à installer sans déviation latérale (type 2)	unité	_____ \$	13	_____ \$
	d) Dispositif d'extrémité de glissière à installer avec déviation latérale (type 1)	unité	_____ \$	2	_____ \$
	e) Glissière de sécurité existante à enlever et à remettre en place incluant dispositifs d'extrémités	m.l.	_____ \$	90	_____ \$
2.10	Marquage de la chaussée, incluant le prémarquage de la chaussée :				
	a) Marquage temporaire, automne 2015 (courte durée)	m.l.	_____ \$	17 250	_____ \$
	b) Marquage permanent, printemps 2016 (moyenne durée)	m.l.	_____ \$	17 500	_____ \$
2.11	Remise en état des lieux	forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
	<b>Sous-total 2.0 - Réfection de la chaussée KM 0 à 5,4</b>				_____ \$

Note : Voir l'article intitulé «DESCRIPTION DES ARTICLES DU BORDEREAU DE SOUMISSION» de la section «01 29 00 - PAIEMENT».

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	QTE PRÉVUE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
<b>3.0</b>	<b>REMPLACEMENT DES PONCEAUX RP-00723 ET RP-02365</b>				
3.1	Ponceau RP-0723 Ponceau existant en TTOG de 1 500 mm de diamètre à remplacer par un TBA de 1 500 mm de diamètre incluant déblai, remblai, extrémité biseautée, mur para fouille, enrochement et enlèvement du ponceau existant	m.l.	_____ \$	35	_____ \$
3.2	Ponceau RP-02365 Ponceau existant en TTOG de 600 mm de diamètre à remplacer par un TBA de 600 mm de diamètre incluant déblai, remblai, extrémité biseautée, mur para fouille, enrochement et enlèvement du ponceau existant	m.l.	_____ \$	25	_____ \$
	<b>Sous-total 3.0 - Remplacement ponceaux RP-00723 et RP-02365 :</b>				_____ \$
<b>4.0</b>	<b>REMPLACEMENT DES PONCEAUX RP-04351 et RP-04330 ET RECONSTRUCTION DU FOSSÉ ENTRE LES CHAÎNAGES 4+280 ET 4+415 (2<sup>e</sup> PHASE)</b>				
4.1	Mobilisation, démobilisation, gestion des eaux, organisation de chantier et exigences connexes pour le remplacement des ponceaux RP-04330 et RP-04351 <b>→ L'entrepreneur doit soumettre un prix pour l'option 1 ou pour l'option 2 pour le remplacement du ponceau RP-04351-ANNULÉ</b>	forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
4.2	<b>Option 1)</b> : Ponceau rectangulaire en béton armé préfabriqué 2000 mm x 2000 mm, incluant murets, para fouilles et 3 déversoirs <b>→ Option 2)</b> : Tuyau en béton armé (TBA), diamètre 2100 mm, classe V, incluant 3 déversoirs et 2 murs de tête coulés en place pour ponceau circulaire-ANNULÉ	m.l.	_____ \$	40	_____ \$
4.3	Murs d'aile pour le remplacement du ponceau RP-04351 en béton armé préfabriqué, de type porte-à-faux ou porte-à-faux système hybride	m.l.	_____ \$	14	_____ \$
4.4	Remplacement du ponceau RP-04330 et reconstruction du fossé sud entre les chaînages 4+280 et 4+415	ml	_____ \$	27	_____ \$
4.5	Récupération, mise en réserve et remise en place de la terre végétale	m <sup>2</sup>	_____ \$	2 550	_____ \$
4.6	Déblai de 2 <sup>e</sup> classe	m <sup>3</sup>	_____ \$	550	_____ \$
4.7	Revêtement de protection en pierres calibre 100-200 mm, épaisseur 300 mm, incluant géotextile type V	m <sup>2</sup>	_____ \$	170	_____ \$

Note : Voir l'article intitulé «DESCRIPTION DES ARTICLES DU BORDEREAU DE SOUMISSION» de la section «01 29 00 - PAIEMENT».

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	QTE PRÉVUE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
4.8	Revêtement de protection en pierres calibre 300-400 mm, épaisseur 700 mm, incluant géotextile type V	m <sup>2</sup>	_____ \$	505	_____ \$
4.9	Filet biodégradable à base de fibres de noix de coco retenu à l'aide de piquets de bois	m <sup>2</sup>	_____ \$	1 900	_____ \$
	<b>Sous-total 4.0 - Remplacement des ponceaux RP-04351 et RP-04330 et reconstruction du fossé sud entre les chaînages 4+280 et 4+415 :</b>				_____ \$
<b>5</b>	<b>REPLACEMENT DES PONCEAUX RP-07011, RP-46800 et RP-58643 (2<sup>e</sup> PHASE)</b>				
5.1	Remplacement du ponceau RP-07011 - 750 mm φ	forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
5.2	Remplacement du ponceau RP-46800 - 1 200 mm φ	forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
5.3	Remplacement du ponceau RP-58643 - 1 350 mm φ	forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
	<b>Sous-total 5.0 - Remplacement des ponceaux RP-07011, RP-46800 et RP-58643 :</b>				_____ \$
<b>6.0</b>	<b>QUANTITÉS PROVISIONNELLES</b>				
6.1	Matériaux granulaires MG-20, incluant mise en place et compaction	t.m.	_____ \$	100	_____ \$
6.2	Matériaux granulaires MG-112, incluant mise en place et compaction	t.m.	_____ \$	100	_____ \$
6.3	Revêtement de protection en pierres 100-200 mm sur une épaisseur de 300 mm incluant géotextile type V	m <sup>2</sup>	_____ \$	50	_____ \$
6.4	Revêtement de protection en pierres 200-300 mm sur une épaisseur de 500 mm incluant géotextile V	m <sup>2</sup>	_____ \$	50	_____ \$
6.5	Déblai 1 <sup>re</sup> classe par fragmentation mécanique ou dynamitage	m <sup>3</sup>	_____ \$	300	_____ \$
6.6	Tranchée en déblai 2 <sup>e</sup> classe pour installation de glissière, incluant matériaux granulaires MG-20 pour remplissage	m.l.	_____ \$	150	_____ \$
6.7	Tranchée en déblai 1 <sup>re</sup> classe pour installation de glissière, incluant matériaux granulaires MG-20 pour remplissage	m.l.	_____ \$	150	_____ \$
6.8	Bordure de béton	m.l.	_____ \$	25	_____ \$
Note : Voir l'article intitulé «DESCRIPTION DES ARTICLES DU BORDEREAU DE SOUMISSION» de la section «01 29 00 - PAIEMENT».					

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	QTE PRÉVUE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
6.9	Élargissement de talus	m.l.	_____ \$	200	_____ \$
6.10	Sondages exploratoires incluant excavation, remblai et pavage froid	unité	_____ \$	2	_____ \$
6.11 →	Gestion des sols potentiellement contaminés				
	a) Excavation, entreposage et caractérisation des matériaux	m <sup>3</sup>	_____ \$	300	_____ \$
	b) Démantèlement du site d'entreposage	m <sup>3</sup>	_____ \$	300	_____ \$
	<b>Sous-total 6.0 - Quantités provisionnelles :</b>				_____ \$
	<b>Total des travaux avant taxes</b>				_____ \$

Note : Voir l'article intitulé «DESCRIPTION DES ARTICLES DU BORDEREAU DE SOUMISSION» de la section «01 29 00 - PAIEMENT».

**TOUTES LES AUTRES CONDITIONS INCLUSES DANS LES INSTRUCTIONS DE TRAVAIL DEMEURENT LES MÊMES / ALL OTHER CONDITIONS INCLUDED IN THE WORK INSTRUCTIONS REMAIN THE SAME.**

Par la présente nous reconnaissons avoir reçu la version modifiée des instructions et nous attestons avoir modifié notre soumission en conséquence.

We hereby acknowledge receipt of the amendment instructions and confirm that provisions therefore have been made in our tender.

**Pour être prise en considération, toute soumission devra être accompagnée d'un exemplaire signé de la présente modification.** Si votre soumission a déjà été envoyée, veuillez signer et envoyer cette modification par télécopieur/courriel avec toutes révisions faites à votre prix de soumission, à nos bureaux avant la date limite. Télécopieur: 418-648-5392

**Signed copy of this amendment must accompany each tender in order that the tender be considered.** If your submission has already been sent, please sign and send this amendment by fax / email with any revisions made to your bid price, at our office before the deadline. Fax: 418-648-5392.

Signé - Signed	Titre - Title	Date
Société - Company		